VI

HISTOIRE DES DOCTRINES CASUELLES EN LATIN

PAR CH. GUIRAUD
Professeur à l'Université de Paris X.

A propos de : G. SERBAT, *Cas et fonctions. Étude des principales doctrines casuelles du Moyen Age à nos jours*, Paris, Presses Universitaires de France, 1981, 211 pages.

Le propos du livre est illustré par le sous-titre : *Étude des principales doctrines casuelles du Moyen Age à nos jours.* Il s'agit d'une étude historique, extrêmement précieuse, dans laquelle le lecteur pourra puiser des renseignements sur deux mille ans de pensée occidentale en matière de doctrines casuelles. Sous une forme ramassée, l'auteur traite des principales théories proposées en fait depuis l'Antiquité (dans l'introduction d'une dizaine de pages) jusqu'à Fillmore.

Les grammairiens cités pour l'Antiquité sont essentiellement Denys le Thrace, Varron et Priscien. Le système des cas est étudié de manière intéressante au Moyen Age en ce sens que l'auteur va directement au plus significatif, c'est-à-dire « les théories qui avaient cours dans la seconde moitié du XIII^e siècle ». Sont examinées les doctrines des grammairiens « danois » (Boèce, Jean, Martin, Simon), ainsi que d'Alexandre de Villedieu, dont le *Doctrinale* est cité d'après C. Thurot, *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'étude des doctrines grammaticales au Moyen Age*, Paris, 1868.

Pour le XVI^e siècle, G. Serbat prend comme témoins Sanctius et son disciple Scioppius. Période très importante pour l'histoire de la grammaire, puisqu'elle opère la transition entre Scaliger et la grammaire « cartésienne » (les rapports entre Sanctius et Lancelot sont étudiés p. 58-64). Une étude est proposée non seulement de la *Grammaire générale et raisonnée* d'Arnault et Lancelot, mais aussi de son influence jusqu'au début du XIX^e siècle, sans oublier le renouveau du « cartésianisme » en linguistique avec N. Chomsky.

Les deuxième et troisième parties de l'ouvrage (respectivement XIX^e et XX^e siècles) sont évidemment fondamentales. L'auteur ne s'attarde pas sur les conceptions des néo-grammairiens, conceptions qui circulent et sont exploitées dans l'enseignement et la recherche depuis plus d'un demi-siècle. Par contre, il fait la part belle aux linguistes généraux du XX^e siècle. De ce fait, l'ouvrage s'évade un peu du cadre de la fonction des cas en latin. Sont analysées les théories de Hjelmslev, Jakobson, De Groot, Kurylowicz, Fillmore. Un chapitre est consacré aux *structures d'actance chez les disciples allemands de L. Tesnière*, un autre à *la syntaxe « fonctionnaliste »* d'A. Martinet et de son école.

Notre propos est d'essayer de montrer comment l'examen de doctrines

d'inspiration parfois très différente enrichit notre connaissance des cas latins, soit que les théories proposées puissent être acceptées, du moins en partie, soit qu'elles provoquent une réaction salutaire, porteuse de critique et de réflexion. Nous étudierons les cas dans l'ordre traditionnel des grammaires latines en France : nominatif; vocatif; accusatif; génitif; datif; ablatif; accessoirement, le locatif.

* * *

NOMINATIF.

Un problème fondamental préoccupait les grammairiens dès l'Antiquité : le nominatif est-il vraiment un cas? Intuition juste sans doute, mais, à partir de là, les Anciens se sont perdus dans des spéculations formelles : puisque les autres cas « tombent » à partir du nominatif, d'où le nominatif peut-il « tomber »? Cela dit, les Anciens ont bien vu la fonction « dénominative » du cas, celui que l'on trouve employé dans les titres, les citations, etc...[1], fonction qui lui vaut son nom. Il est surprenant de constater que les grammairiens de l'Antiquité ont peu réfléchi à ce qui constitue pourtant la valeur fondamentale du cas, c'est-à-dire la fonction sujet.

Il n'est pas très facile de présenter en une synthèse rapide les conceptions médiévales (ou, plus exactement, celles de la seconde moitié du XIII^e siècle) en matière de nominatif. Certains grammairiens scolastiques proposent des tableaux d'organisation générale des cas qui préfigurent les systèmes que nous verrons fleurir au XX^e siècle, avec tous les inconvénients que cette démarche comporte. On trouvera les systèmes de Simon le Danois et de Martin le Danois respectivement aux pages 25 et 26 du livre. Citons, à titre d'exemple, le schéma proposé par Martin le Danois. Ce qui caractérise ce type de recherche, c'est que les cas apparaissent solidaires et que la fonction de l'un ne peut se comprendre que par référence aux fonctions des autres. D'après Martin le Danois, l'opposition est à deux niveaux : d'une part entre les cas qui expriment l'origine et ceux qui expriment le terme ; d'autre part, à l'intérieur de chacune de ces catégories, l'expression peut se faire soit par rapport à l'action, soit par rapport à la substance, ou encore par rapport à la fois à l'action et à la substance. Cela donne le tableau suivant :

Expriment l'origine	par rapport à l'action : N par rapport à la substance : G
Expriment le terme	par rapport à l'action et à la substance : « à qui » : D « de qui » : Ab par rapport à l'action seulement : « vers qui » : Ac but visé par un appel : V

1. J. Collart, *Grammaire du latin*, Paris, Presses Universitaires de France, 3^e éd., 1975, l'appelle le « cas pancarte » (p. 68).

Mais, par ailleurs, l'explication des fonctions fait appel à l'action de certaines « forces ». La fonction sujet vient du fait que le verbe régit le N *ex ui personae*. Pour l'attribut : *ex ui copulae* ; pour l'apposition : *ex ui appositionis*. Etc... On ne s'attardera pas sur ce type d' « explication ».

Mais il faut signaler qu'une des deux fonctions du nominatif est bien vue, la même du reste que chez les Anciens : c'est le N cas de la désignation (Boèce le Danois ; Alexandre de Villedieu).

Au XVI^e^ siècle, nous voyons apparaître des réflexions relevant de la fonction sujet qui peuvent être prises en compte linguistiquement. Sanctius n'accepte pas l'idée suivant laquelle le nominatif serait régi par le verbe puisqu'il proclame l'indépendance du N du point de vue de la rection (N *a nulla parte regitur*). D'après lui, dans un énoncé comme *Cato scribit*, il y a entre *Cato* et *scribit* non pas une dépendance (*rectio*), mais un accord (*concordia*). « Le rapport du nom et du verbe dans cette phrase minimale (*oratio brevissima*) est un rapport d'implication réciproque, comme celui qui unit l'adjectif et le nom, le relatif et son antécédent » (Serbat, p. 50). De telles analyses préfigurent celles que proposera, au XX^e^ siècle, l'école « fonctionnaliste » de A. Martinet. Citons le livre de G. Serbat, p. 171-172 : « On dira que le sujet « fait corps » avec le prédicat ; qu'ils se trouvent l'un et l'autre dans un rapport d'implication réciproque... puisque, de l'énoncé minimal *Paul travaille*, on ne peut abstraire, pour l'exprimer seul, ni *Paul*, ni *travaille* ».

Nous sommes ici au cœur du débat : dans *Cato scribit*, il y a certes « implication réciproque » entre *Cato* et *scribit*, mais on ne peut s'en tenir là. On retombe en effet sur des hypothèses de priorité d'un des deux éléments par rapport à l'autre. Ou bien le verbe est premier ; c'est la doctrine de L. Tesnière (cf. Serbat, chap. VIII). A. Martinet essaie aussi de démontrer que le sujet se trouve dans une position subordonnée par rapport au verbe. Ou bien c'est le contraire, c'est-à-dire que c'est le sujet qui est premier et, ici, il y a deux possibilités : ou bien la forme reste en l'air, hors phrase (titre, etc...), ou bien elle appelle, en quelque sorte, le verbe et indique le point de départ de la notion verbale. Quelle que soit la solution que l'on propose pour ce problème, il est important de noter que les éléments du débat se trouvent disponibles dès le XVI^e^ siècle.

La logique du système de Sanctius-Scioppius (binôme indissociable sujet-verbe) les conduit à multiplier les ellipses, qu'avaient déjà pratiquées les scolastiques. Ici, nous trouvons un emploi systématique de ce type d'explication. Ex. : *legimus* à comprendre ⟨*nos*⟩ *legimus* ; *miseret* viendrait de ⟨*misericordia*⟩ *miseret*, *pluit* de ⟨*caelum*⟩ uel ⟨*pluuia*⟩ *pluit* ; etc...

Nous passerons rapidement sur le XVII^e^ siècle et l'enseignement d'Arnault et Lancelot, puisque le point de départ est le même qu'au XVI^e^ siècle. Le binôme sujet-verbe étant bien établi, deux conséquences en sont logiquement déduites :

— il n'y a pas de N « qui n'ait rapport à quelque verbe exprimé ou sous-entendu » ;
— il n'y a pas de verbe « qui n'ait son N exprimé ou sous-entendu », parce

que, le propre du verbe étant d'affirmer, « il faut qu'il y ait quelque chose dont on affirme ».

Dans ces conditions, les ellipses sont légion (Serbat, p. 62). Il n'y a pas lieu de s'arrêter sur les réflexions de Delbrück en matière de nominatif et le XIX^e siècle ne nous retiendra donc pas longtemps. On remarquera, comme d'habitude à cette époque, la primauté accordée à l'historicisme. Le nominatif est défini comme étant à l'origine le porteur de l'action, ce porteur étant actif. Une fois le passif constitué, le N est devenu également un centre passif de l'action. Il est facile de voir qu'en procédant ainsi, on abandonne le terrain syntaxique pour verser dans le sémantisme.

Le premier linguiste du XX^e siècle dont nous examinerons la doctrine est L. Hjelmslev, pue l'on peut considérer comme l'un des « maîtres du structuralisme ». A vrai dire — et le livre de G. Serbat le montre bien —, la doctrine casuelle de Hjelmslev est toute nourrie de celle du Byzantin Maxime Planude (XIV^e siècle) et de son continuateur Fr. Wüllner (début du XIX^e siècle). Pour éclairer le débat, donnons tout de suite le tableau de Planude, auquel il manque bien entendu l'ablatif, puisqu'il s'agit du système grec.

	+	O	—
Dépendance	Ac	D	G
Indépendance		N	

Les signes +, O et — ont rapport au concept abstrait de direction. Un cas « positif » exprime le « rapprochement », un cas « négatif » l'éloignement », un cas « zéro » est « neutre ».

Pour Planude et pour Wüllner, le N, défini par toute absence de relation (indépendance), n'est pas un cas. Telle n'est pas sur ce point la position de Hjelmslev, qui refuse d'exclure le nominatif du système. Sans doute les emplois du N sont plus vagues que ceux des autres cas, mais il entre néanmoins dans les oppositions de type « directionnel ». En tant que sujet, il exprime l'éloignement, en tant qu'attribut le rapprochement. Soit l'exemple *rosa est pulchra*; la désinence de *rosa* implique rection, donc éloignement, tandis que la même désinence dans *pulchra* implique le fait d'être régi, donc rapprochement.

L'arbitraire et l'a-priorisme éclatent dans ce genre d'analyse. Hjelmslev et ses inspirateurs ont bien vu l'un des problèmes spécifiques du N : est-ce bien un cas? On ne peut dire que leur type de classement, purement notionnel, ait fait progresser la question.

L'analyse de Jakobson, bien qu'elle s'applique au système des cas en russe, est valable en gros pour le nominatif latin. Jakobson a bien vu la double valeur du N : d'une part le « cas zéro », le seul à pouvoir « dénommer »; d'autre part la fonction sujet. On regrettera seulement que le sujet soit défini comme agent *actif*, ce qui amène à poser, parallèlement en quelque sorte, un agent *passif*. Nous retombons ainsi dans le sémantisme, critiqué ci-dessus à propos de Delbrück.

Pour parler du nominatif dans la doctrine de Kurylowicz, il convient de rappeler brièvement le système des cas indo-européens tel qu'il le con-

çoit. Pour lui, les cas indo-européens s'ordonnent en deux groupes : cas « grammaticaux » (nominatif, accusatif, génitif) et cas « concrets » (instrumental, locatif, ablatif). Par ailleurs, chaque cas assume deux sortes de fonction : syntaxique et sémantique. Les cas « grammaticaux » ont comme fonction primaire la fonction syntaxique et comme fonction secondaire la fonction sémantique. Pour les cas « concrets », c'est le contraire : la fonction primaire est sémantique et la fonction secondaire est syntaxique. Cela aboutit, en quelque sorte, à des fonctions croisées (on trouvera un bon tableau dans le livre de G. Serbat, p. 131).

Nous verrons avec plus de détails, pour des cas autres que le nominatif, le rendement éventuel et les limites de cette théorie. En ce qui concerne le N, du fait qu'il s'agit d'un cas syntaxique et non sémantique, son contenu lexical est indifférent. Peu importe qu'il soit actif, passif, etc... Par ailleurs, la nature « grammaticale » du N fait qu'il se prête à des transformations : la transformation passive le remplace par *ab* + ablatif.

Cependant, d'après le système proposé, on attend, pour le N, des emplois secondaires « sémantiques ». Quels sont-ils? Kurylowicz ne donne pas la réponse. Faut-il placer ici les emplois dits « dénominatifs » (titres, citations, etc...)? Ou alors doit-on admettre que le N, étant purement syntaxique, se trouve, en quelque sorte, placé hors système?

Le chapitre x du livre de G. Serbat est consacré au générativisme de Ch. J. Fillmore. On lira avec intérêt, un peu comme une « curiosité », la présentation très claire qui nous est proposée de cette doctrine. Constatons tout d'abord que Fillmore ne fait pas immédiatement table rase de ce qui a été écrit avant lui sur les cas. En ce qui concerne le vieux problème (le nominatif est-il, oui ou non, un cas?), Fillmore se montre partisan de l'intégration du N dans le système. Que penser de la terminologie employée? On sait qu'il s'agit de définir non pas tellement des cas que des notions casuelles, ces notions qui sont sans doute innées et présentes dans toutes les langues. Ce qui correspond, dans la terminologie de Fillmore, au nominatif est l'*agentif*. Cela ne couvre naturellement que ce que nous appelons la « fonction sujet ». Mais, dans ces limites, la dénomination employée pourrait être retenue, si elle est perçue comme suffisamment neutre et susceptible d'englober des valeurs actives, passives, etc...

* * *

VOCATIF.

Autant le nominatif nous a retenu assez longtemps, même en tentant d'aller à l'essentiel, autant le vocatif fera, par la force des choses, l'objet d'une étude rapide, car son caractère marginal a été pressenti depuis longtemps.

Pour les grammairiens grecs, le V est en cinquième place, en fin de liste. Il garde, un peu curieusement, cette cinquième place chez les grammairiens latins, qui ont réservé la sixième pour le cas proprement latin, l'ablatif.

Au Moyen Age, Martin le Danois, dont nous avons vu le système casuel ci-dessus à propos du nominatif, définit le vocatif comme étant le « but visé par un appel », étiquette qui ne fait que constater une évidence. Le tableau de Simon le Danois oppose ce qu'il appelle les cas « intransitifs » (N et V) et les cas « transitifs » (les autres). Les cas « intransitifs » ou « absolus » expriment, l'un (le N) le *suppositum actuale*, l'autre (le V) le *suppositum virtuale*. Il est manifeste que, dans ce type de pensée, le désir de la symétrie, de l'opposition prime tout. Le résultat est une sorte de bataille de concepts, comme au niveau de la dichotomie *actuale / virtuale*. On ne saurait mettre le vocatif, qui est syntaxiquement à part, sur le même plan que le nominatif, du moins dans la mesure où celui-ci est le cas du sujet.

Nous avons constaté l'importance, au XVI^e^ siècle, de la notion de *rection*. Scioppius a bien vu que le vocatif, cas marginal sur le plan des fonctions, n'est régi par aucune partie du discours. Pourtant le V est souvent uni à l'interjection *o*. Il n'y a pas rection du V par les pronoms personnels *tu* ou *uos*. Comme preuve que le V n'est pas régi par le verbe, Sanctius a un curieux argument : c'est que la même forme de V peut figurer avec un verbe soit actif soit passif (*o domine, me doces / doceor a te*).

A l'époque contemporaine, ou bien on ne parle pas du V, ce qui sous-entend qu'il n'entre pas dans le système, ou bien on lui fait une place, mais à part. Ainsi fait A. W. De Groot, qui s'inscrit dans la ligne du structuralisme à la manière de Jakobson. Pour lui, le V exprime une « attitude » et s'oppose aux autres cas, qui ont valeur de « référence ». *Attitude, référence*, deux mots dont la pertinence ne paraît pas évidente. A-t-on tellement progressé par rapport à Simon le Danois?

* * *

ACCUSATIF.

Le contresens commis par les Romains dans la traduction du grec *aitiatikon* n'a pas empêché Priscien de proposer des vues intéressantes sur les *verba transitiva*, à défaut d'explications sur les autres valeurs de l'accusatif. Nous verrons du reste par la suite que les théoriciens ont souvent du mal pour expliquer les divers emplois de ce cas.

Au Moyen Age « l'Ac. est unanimement reconnu comme exprimant le terme d'une action : *significat rem suam in ratione termini actus*, écrit Boèce le Danois » (Serbat, p. 33). La construction transitive (*constructio transitoria*) est définie assez clairement par Michel de Marbais (grammairien du XIII^e^ siècle, d'après C. Thurot, *Notices et extraits...*, p. 298). Mais, pour les autres valeurs de l'Ac., les auteurs ont recours à des « explications » embrouillées. Ainsi :

— *le double Ac.* Dans *doceo pueros grammaticam*, on « explique » *pueros* par la *uis transitionis* ; quant à *grammaticam*, on s'en tire également par un mot : le *tradendo* compris dans *doceo*. Le commentateur d'Alexandre de Villedieu fait intervenir une *uis gerundiui*.

— *Ac. de relation.* On invoque la *uis synodoches* ; la « partie pour le tout ». Exemple : *fortis dextram* ; *caecatur oculos.*

En somme, une série d'explications *ad hoc*, à partir de telle ou telle *uis.*

— *Latif.* On s'attendrait à ce que le syntagme *eo Romam* soit choisi comme le type même de l'emploi du cas, puisqu'il s'agit du « terme d'une action », conformément à la définition de Boèce le Danois que nous venons de citer. Or, cet accusatif est étiqueté « Ac. absolu ».

— *Proposition infinitive.* C'est la pierre d'achoppement pour nos théoriciens. En effet, comment le « sujet » de la proposition infinitive peut-il être à l'Ac.? Le sujet indique l'origine de l'action, alors que l'Ac. en indique le terme. La réponse consiste dans le postulat suivant : l'Ac. indique le terme dans sa relation avec le verbe précédent et l'origine dans sa relation avec le verbe suivant.

Point n'est utile de commenter longuement de semblables démarches intellectuelles. Il est simplement regrettable de constater que, alors que la valeur fondamentale du cas (terme d'une action) est bien en place, les procédures scolastiques ont conduit les auteurs à des formulations aberrantes. Nous sommes encore loin de l'idée de « rapport direct », pour laquelle il faudra attendre le XIX^e^ siècle.

Au XVI^e^ siècle, l'Ac. embarrasse nos auteurs parce qu'il a plusieurs valeurs, à la différence du génitif et de l'ablatif, pour lesquels ils prétendent trouver une valeur unitaire.

D'après Sanctius, la *rectio uera* de l'Ac. tient en trois règles :

1° il est l'apport d'un verbe actif ;
2° il est le support d'un verbe infinitif ;
3° sinon, il est régi par une préposition.

Remarquons au passage que la rubrique 3° n'est pas spécifique, puisque le même Sanctius appelle l'ablatif « casus praepositionis ».

Le numéro 1) suppose qu'il n'y a pas de verbes intransitifs. Et, effectivement, on a recours dans ce cas à l'ellipse. Exemple : *uiuo* compris comme *uiuo uitam*, *terra mouet* comme *terra se mouet* ; etc... Les Ac. d'extension et de relation relèveraient aussi de l'ellipse. Exemple : *uixit ⟨per⟩ annos centum* ; *albus ⟨ad⟩ dentes.* De même pour le latif : *ibo ⟨ad, in⟩ Romam.*

Pour la proposition infinitive les difficultés théoriques sont moindres qu'au Moyen Age, dans la mesure où la valeur 2) isolée par Sanctius est : accusatif support d'un infinitif. D'où la conséquence : lorsqu'un infinitif complément d'un verbe n'a pas de sujet à l'accusatif, il faut le rétablir. Ainsi *cupio scire* deviendra *cupio ⟨me⟩ scire.*

On remarquera donc les nombreuses fautes de raisonnement et le recours forcené à l'ellipse (comme, ci-dessus, pour le nominatif).

Le peu de place que nous consacrerons à Delbrück ne prouve pas que sa vision de l'Ac. ne mérite pas de nous retenir. Sans doute — et G. Serbat a raison de le signaler p. 84 — l'auteur a un peu flotté en ce qui concerne la définition de ce cas. Mais, par la notion de « contact direct », Delbrück

serre au plus près la valeur de l'Ac. En tant que cas du substantif atteint au plus près et le plus complètement par l'action, l'Ac. s'oppose :

— par « atteint » au nominatif ;
— par « au plus près » au datif ;
— par « le plus complètement » au génitif (Serbat p. 84).

Le système de Planude, Wüllner et Hjelmslev a été figuré ci-dessus sous forme de tableau à propos du nominatif. La valeur de « rapprochement » attribuée à l'Ac. vient de la nécessité qu'il y a, pour ces auteurs, à tout faire entrer dans un schéma fermé et complémentaire.

Par contre Jakobson, qui part de la valeur classique de l'Ac. (objet de l'action verbale), arrive à distinguer deux variétés : ce qu'il appelle l'Ac. « fortement régi », c'est-à-dire en gros le complément d'objet, et l'Ac. « faiblement régi » (exemple : « vivre un an », « marcher une verste »).

De Groot, qui se réclame de Jakobson et du structuralisme pragois, a essayé de fabriquer un système qui rappelle, par son verbalisme, certains auteurs médiévaux et, surtout peut-être, Hjelmslev. Nous avons vu ci-dessus, à propos du vocatif, que l'accusatif, le génitif, le datif et l'ablatif auraient valeur de « référence » ; l'Ac. exprimant une relation non spécifique s'opposerait à l'Ab. et au D (relation spécifique). Étant donné l'absence de rendement de ce système, exposé brièvement dans le livre de G. Serbat à la page 129, nous ne reviendrons plus sur De Groot à propos de l'étude des autres cas.

La doctrine de Kurylowicz mérite qu'on s'y arrête. Le système général a été expliqué ci-dessus (voir nominatif) : l'Ac., cas grammatical, a comme fonction principale (syntaxique) d'exprimer le complément d'objet. Les Ac. de but, d'extension, d'objet internes ont alors secondaires et sémantiques. Il faut reconnaître que l'ensemble est séduisant, même s'il prête le flanc à certaines critiques. Nous n'en présenterons qu'une pour notre part : dans *eo Romam*, l'Ac. a une valeur concrète, secondaire. Cependant, ne s'agit-il pas du même contact direct avec le verbe (ici *eo*) que dans ce qu'on appelle l'objet direct (*condit urbem*)? Pour notre part, nous ferions passer plutôt le clivage ailleurs : entre une relation très directe (objet des verbes transitifs ; latif) et un rapport plus lâche (relation ; extension).

L'accusatif vu par Fillmore pose des problèmes plus qu'il n'en résout. En structure profonde, il n'y a pas d'Ac. (qui existe en structure de surface), mais un *objectif*, que l'on peut définir, à ce niveau, d'une façon assez vague pour ne gêner personne : cas le plus neutre sémantiquement, qui prolonge, en quelque sorte, le verbe lui-même. En structure de surface, il y a objet direct s'il y a déjà un sujet dans la phrase. Cet habillage pompeux d'idées très traditionnelles ne rend compte que des valeurs les plus banales de l'Ac.

* * *

GÉNITIF.

Cas difficile et d'une grande complexité, malgré certaines apparences. Déjà Priscien usait de simplifications abusives, en essayant de ramener toutes les valeurs à une *uis possessiua*. Comment, dans ces conditions, expliquer les G compléments de verbe?

Le Moyen Age présente toujours les mêmes défaillances inévitables, dues aux excès de la scolastique. Nous avons vu ci-dessus, à propos du N, le système de relations proposé par tel de ces auteurs : le G exprimerait alors « l'origine dans une relation de substance à substance ». Plus positif est l'apport d'Alexandre de Villedieu et de ses glossateurs, qui distinguent, de façon très moderne et très réaliste, le génitif adnominal et le génitif adverbal.

G adnominal. Les grammairiens médiévaux étudient, comme les modernes, la diversité des G adnominaux. Mais, alors que les modernes font, à l'intérieur d'un cadre linguistique (G adnominal) une description de détail de nature sémantique (G de possession, de qualité, de prix, etc...), les grammairiens du Moyen Age proposent des descriptions d'apparence philosophique. Par exemple, le G peut être dit *ex ui possessionis*, avec une distinction entre possession « pure » ou « impure » (nous dirions possession au sens propre ou au sens figuré).

Une curiosité est constituée par l'analyse du G de qualité, d'inspiration aristotélicienne. Nous renvoyons, à ce propos, à la page 30 du livre de G. Serbat, où l'on trouvera aussi des « explications » de type plutôt anecdotique sur les valeurs du G dans *pes porci* ou *amator uini*.

G adverbal. Alexandre de Villedieu fait, avant la lettre, du transformationalisme. Il s'agit de remplacer le verbe par un nom. Par exemple, *obliuiscor lectionis* est à comprendre *obliuionem lectionis patior*. Signalons tout de suite que Benveniste fera lui aussi des transformations, mais dans l'autre sens, puisqu'il proposera d'expliquer le G adnominal *patientia animi* à partir de *animus patitur*[2] (voir aussi ci-dessous Kurylowicz).

Pour les grammairiens du XVI^e^ siècle, le G obéit à une règle très simple : « tout G est régi par un nom substantif exprimé ou supprimé » (Scioppius, p. 30). D'où le corollaire, tiré par Sanctius p. 67 : aucun G, ni en latin, ni du reste en grec, ne peut être régi par un verbe. Une fois énoncée la *rectio uera*, il faut donc justifier la masse des faits relevant de la *rectio falsa*, c'est-à-dire les exemples irréguliers. Ici nous retrouverons l'imagination fertile des auteurs et leur souplesse exceptionnelle dans le maniement de l'ellipse (voir ci-dessus pour le N et l'Ac.). Citons rapidement quelques exemples :

Pour le génitif de prix : *hoc emi magni ⟨aeris pretio⟩*.

Le type *amans uxoris* donne prétexte à des « explications » véritablement acrobatiques : *⟨homo⟩ amans uxoris* ou encore *amans ⟨amorem⟩ uxoris*.

2. E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1966, p. 147.

Peu importe que ces « restitutions » n'aient pas grand sens ou que le problème ne soit pas résolu, l'essentiel est de tout faire plier à la doctrine, même si l'on tombe dans ce qu'on pourrait appeler le « gadget linguistique ».

Au XVII^e siècle, Lancelot (*Nouvelle méthode...*, p. 370-371) essaie, comme beaucoup de chercheurs, de classer les valeurs du G adnominal. Il ne s'agit pas encore de sens, comme dans les traités du XX^e siècle ; il ne s'agit plus tout à fait de « forces », comme au Moyen Age. Il s'agit de rapports : — de sujet à accident (*color rosae*) ; — d'accident à sujet (*puer optimae indolis*) ; — de cause efficiente à effet (*oratio Ciceronis*) ; etc...

La doctrine de Delbrück en matière de G, très cohérente sinon très convaincante, marque le triomphe de l'historicisme et de l'explication de type proto-historique. Primitivement, le G aurait été un partitif complément de verbe. On aurait dit : 1) « il mange du pain (G partitif), une bouchée (Ac.) » ; 2) « il mange du pain une bouchée » (sans virgule) ; 3) « il mange une bouchée de pain » (G adnominal). Mais pourquoi le G adnominal n'aurait-il pas été, lui aussi, « primitif »?

La tentative de Jakobsen vise à réunir le G adnominal et le G adverbal. Dans les deux cas, c'est la même valeur de *restriction*, de *limite*, car le nom déterminé restreint l'extension du nom au G. Exemple : un verre d'eau. On peut faire ici deux objections : d'abord la même limitation est opérée dans chaque rapport syntaxique (chanter une chanson et non pas la messe, etc...) ; ensuite, le G adnominal (c'est la fonction statistiquement de loin la plus fréquente du G) se présente plutôt comme un mécanisme syntaxique, c'est-à-dire asémantique.

Un cas aussi complexe et difficile que le génitif peut-il entrer dans le système si bien construit en apparence de Kurylowicz? Les cas dits « grammaticaux » se prêtent à des transformations, nous l'avons vu ci-dessus à propos du N. Mais pour le G, la transformation est permanente, si l'on ose s'exprimer ainsi. Le syntagme *occisio hostium* constitue la transformation nominale à la fois de *hostes occiduntur* et de *hostes occidunt*. Et l'on n'arrêterait pas de multiplier les exemples. Il y a collusion sur ce point entre la thèse de Kurylowicz et celle de Benveniste citée ci-dessus à propos d'Alexandre de Villedieu. Mais, si un cas comme le génitif doit être expliqué par des transformations, il n'y a plus de génitif! Or, dans une langue comme le latin, le G complément de nom fonctionne régulièrement comme tel et ses emplois sont compris également comme tels.

Deuxième remarque : où sont les emplois secondaires, c'est-à-dire sémantiques du G? Kurylowicz est très gêné, et pour cause. En fait, le sens que peut prendre le G dans les emplois adnominaux n'est pas autre chose qu'une réalisation suivant le contexte. Le G exprime fondamentalement le rapport de nom à nom et, suivant le sens des termes du syntagme, on arrive à telle ou telle valeur sémantique. Il n'y a donc pas d'une part emploi grammatical et d'autre part emploi sémantique.

Troisième remarque : au sujet de la notion d'« *allomorphe* ». Nous sommes obligés ici d'anticiper un peu sur l'ablatif. D'après Kurylowicz, *urbe potiri* équivaut à *urbem capere* ; la marque d'Ab. est, dans cet emploi, un allomorphe

de la marque d'Ac. La conséquence est que l'Ab., cas concret, a ici un emploi secondaire syntaxique, si l'on suit la doctrine de l'auteur. Qu'en est-il pour le G? Soit *potiri* construit avec le G. Ici le G est, lui aussi, un allomorphe de l'Ac. Or, le G est déjà un cas grammatical. Il faut donc affirmer que l'emploi secondaire du G, cas grammatical, est, lui aussi, un emploi grammatical. On tourne en rond.

L'échec d'un chercheur de la dimension de Kurylowicz tient à l'esprit de système, base même du structuralisme. On ne peut pas tout faire entrer dans un ensemble fermé. Une formalisation qui vaut pour un cas ne vaut pas forcément pour un autre.

* * *

DATIF

L'analyse de ce cas est sommaire chez Priscien, qui a simplement tendance à multiplier les étiquettes : *datiuus*, *commendatiuus*, *salutatiuus*.

Au Moyen Age, il n'y a pas grand chose à tirer du système de classement des grammairiens danois (voir ci-dessus à propos du N). Chez Alexandre de Villedieu, on trouve une tentative pour ramener les valeurs du D à des catégories scolastiques :

— *possession*. Catégorie claire. Les auteurs signalent même la concurrence entre le G et le D et proposent une belle interprétation scolastique (Serbat p. 32).

— *relation*. C'est le complément d'adjectifs tels que *uicinus*, *similis*.

— *acquisition*. Ce qui n'entre pas dans les deux catégories précédentes.

Malgré des efforts dans l'analyse, le matériel notionnel est loin d'être convaincant.

Les grammairiens du XVI^e^ siècle éprouvent devant le D un embarras que nous retrouverons chez des auteurs postérieurs. Il y a pour eux trois rections, si l'on met à part le N et le V : — par le verbe : Ac. ; — par le nom : G ; — par la préposition : Ab. Que faire alors du datif? Il est de fait que certaines langues l'ont éliminé, en le remplaçant par des liaisons prépositionnelles du genre de *ad* + *Ac* ou εἰς + *Ac*.

Au XVII^e^ siècle Lancelot, tout aussi gêné que Sanctius, donne du cas une définition vague : « Le datif marque toujours ce à quoi la chose ou l'action a rapport ». (*Nouvelle méthode...*, p. 356). Que faire de cette notion de rapport, que l'on a l'habitude d'attribuer plutôt à l'Ac.?

Peu nettes aussi sont les positions de Delbrück, qui ont varié au cours de sa vie. Il a vu d'abord dans le D « l'inclination physique vers quelque chose », puis a penché vers une conception intellectuelle du cas (prouvée selon lui par l'abondance des noms de personne au D). Et toujours l'historicisme : le D de but se serait développé plus tard.

Jakobson donne pour le D des descriptions de détail assez souples. Sa spécificité est, selon lui, d'exprimer le destinataire avec un verbe transitif. Le D est moins directement lié au verbe que l'Ac.

L'absence du D dans le tableau de Kurylowicz est assez remarquable. Pour lui, ce n'est qu'une ramification du locatif ; donc le D serait un cas concret. Cette étrange théorie pourrait s'expliquer en particulier, au plan morphologique, par la confusion assez fréquente des marques de datif et de locatif. Syntaxiquement, « donner à quelqu'un » se serait d'abord dit « placer le don sur quelqu'un ». Synchroniquement, une telle position est inacceptable. Une telle hypothèse, plutôt dans la ligne de Delbrück, ne pourrait se concevoir que diachroniquement.

* * *

ABLATIF.

Innovation du latin par rapport au grec, l'Ab. a souvent découragé les grammairiens romains. Cependant, les vues de Priscien ont une résonance assez moderne. En effet, ses comparaisons de l'Ab. latin avec le G et le D du grec ne sont pas sans annoncer le fameux syncrétisme des cas de la grammaire comparée : l'A.b latin a hérité des valeurs de l'instrumental et du locatif ; l'Ab. indo-européen s'est reporté sur le G grec, l'instrumental et le locatif sur le D grec.

Au Moyen Age, les trois valeurs de l'Ab. latin (ablatif proprement dit, instrumental et locatif) ne sont pas séparées, d'où les difficultés méthodologiques. Les « explications » par telle ou telle *uis* sont naturellement légion. On essaie parfois de tout ramener à l'idée de cause. L'Ab. absolu suscite beaucoup de commentaires. L'un d'entre eux part d'une intuition assez juste, malheureusement viciée par l'apparition immédiate de la terminologie scolastique : l'Ab. absolu exprime « la concomitance d'une action avec une autre action, dans la mesure où l'une des actions est la cause de l'autre, et l'ablatif exprime la substance en tant que principe d'une action faite ou subie » (Serbat, p. 35).

L'Ab. est l'un des cas pour lesquels les grammairiens du XVI^e^ siècle prétendent trouver une valeur unitaire. Sanctius l'appelle le *casus praepositionis*, comme si l'Ac. n'était pas, lui aussi, un cas prépositionnel ! Étant donné qu'un certain nombre d'emplois de l'Ab. latin ne sont pas prépositionnels, on retrouve la *rectio uera* en restituant la préposition soi-disant supprimée. Cette procédure aboutit naturellement à des résultats assez curieux. Exemple : *indoctior* ⟨*prae*⟩ *illo* (complément du comparatif) ; *dignus* ⟨*pro*⟩ *laude* ; etc... La même logique supprime la possibilité de l'ablatif absolu ; il faut, là aussi, ajouter une préposition. Exemple : ⟨*sub*⟩ *Aristotele auctore*. Bref, la tentative du XVI^e^ siècle se solde, en matière d'Ab., par un échec.

L'étude de l'Ab. est, pour Delbrück, commandée par le syncrétisme. Il y a donc lieu, en matière d'Ab. latin, de parler de trois cas indo-européens : l'ablatif, l'instrumental et le locatif. La doctrine, reprise et affinée inlassablement par les comparatistes, est trop connue pour qu'on s'y arrête. Le problème est de savoir si, en synchronie, les Ab. d'un texte latin s'expliquent toujours par référence à la trilogie I, L, Ab. ou si un nouveau

système s'est constitué, et lequel. Mais cela déborde largement le cadre de notre étude.

Nous avons cité ci-dessus, à propos du N, le tableau des cas selon Planude, tableau repris par Wüllner et Hjelmslev. Mais il s'agissait là du système casuel grec. Que faire alors de l'Ab. latin? Première réponse : le syncrétisme. C'est ensuite au niveau de l'explication de I, L et Ab. qu'interviennent Wüllner et Hjelmslev. Ces trois cas représenteraient des variétés du D. On se rappelle (voir ci-dessus N) que, pour Planude et Hjelmslev, l'Ac. marque le rapprochement, le G l'éloignement et que le D est neutre. Mais il y aurait deux façons de concevoir ce repos marqué par le D : ou bien il s'agit d'une pure et simple inertie (c'est le locatif) ; ou bien le repos résulte d'un équilibre de mouvements contraires : c'est l'instrumental-comitatif, pour lequel on peut proposer le schéma A $\rightleftarrows$ B. Mais que devient alors l'Ab. proprement dit (exemple : *Rom*^{a} *uenire*)? Citons Serbat, p. 101 : « L'astuce de Wüllner (car peut-on parler ici d'une « explication » !) c'est de doter cet Ab. de deux chromosomes antagonistes, qui vont se neutraliser, puisqu'il faut obtenir pour finir un mouvement zéro ». Mais, comme les flèches ont servi pour l'I, on utilisera pour l'Ab. les signes + et —. En neutralisant le signe +, on a l'éloignement (*Rom*$^{\bar{o}}$ *proficisci*). En neutralisant le signe —, on a le rapprochement. Exemple : *quo peruentum est*?, les auteurs voyant dans *quo* un ancien Ab.

Cette notion de repos d'où partent Hjelmslev et ses prédécesseurs, ainsi que l'exploitation systématique qui en est faite, sont bien caractéristiques des structuralismes « totalistes ». Mais l'étude de quelques exemples privilégiés, choisis à dessein, suffit-elle à couvrir l'ensemble des valeurs d'un cas dans une langue donnée?

Nous avons assez souvent parlé ci-dessus du système général de Kurylowicz pour ne plus y revenir. Notre examen portera sur deux points : 1° un cas dit « grammatical » (N, Ac., G) est susceptible de subir des transformations. Mais un cas concret aussi. On dit toujours que *Miles occidit hostem* se transforme en *A milite occiditur hostis*. Mais la transformation n'est-elle pas réversible? De toute façon, n'y a-t-il pas, d'une certaine façon, équivalence, entre le cas grammatical représenté par *miles* et le cas concret représenté par le syntagme *a milite*? 2° la notion d' « allomorphe », explicitée ci-dessus à propos du G, est commode. Dans un premier temps, son rendement paraît brillant. Mais, dans un exemple comme *carere aliqua re*, peut-on dire que l'Ab. exprime seulement un rapport abstrait avec le verbe? N'y a-t-il pas là un *sens* de privation, en liaison avec *carere*?

Bref, le système subtil de complémentarités sur lequel repose la doctrine de belle apparence de Kurylowicz ne résiste pas à une critique un peu serrée. Même si l'ablatif n'est pas le plus mauvais exemple en faveur de la thèse, on a du mal à accepter qu'un cas « change de casquette » pour parler familièrement, et se range, suivant les besoins, tantôt dans un camp, tantôt dans un autre.

* * *

LOCATIF.

On sait que les grammairiens modernes parlent d'un locatif pour le latin, du moins au singulier, et pour certains substantifs. Dans l'antiquité, Priscien n'a pas vu l'existence de ce cas, et le confond avec le G.

Même attitude au Moyen Age : *Romae*, *humi*, *militiae* sont baptisés « G absolus ». Au XVI^e^ siècle, *ruri* est considéré comme un Ab.

Les comparatistes du XIX^e^ siècle ont naturellement isolé le locatif. Delbrück se livre à son propos à une de ces « évolutions » dont il a le secret ; il y aurait eu extension des sens du L d'après la filière suivante : situation à l'intérieur 1) d'un espace ; 2) d'une surface ; 3) d'une durée ; 4) d'une sphère.

Nous avons eu l'occasion, à propos de l'Ab., de parler du L dans la doctrine de Hjelmslev. La notion d' « inertie » lui convient assez bien. Le système de Jakobson concerne le russe, où il y a deux locatifs pour de nombreux noms d'objets inanimés.

Pour Kurylowicz, le L est évidemment un cas concret. Rappelons que, d'après sa théorie, il serait à l'origine du D. En tant que cas concret, il devrait avoir une fonction secondaire syntaxique, mais laquelle?

Une notion casuelle locative existe et on ne saurait le contester. Fillmore en tient compte à bon droit. Le problème est surtout de savoir pourquoi certains systèmes casuels ont éliminé le L.

* * *

Cette étude en « longue durée » du système des cas latins a fait apparaître d'importantes disparités de méthode et de conception, comme on peut s'y attendre. Le Moyen Age reste caractérisé par la multiplication des « forces », le XIX^e^ siècle est marqué par l'historicisme. Néanmoins certains problèmes ont été vus très tôt : en particulier, pour le nominatif, la question de savoir s'il s'agit bien d'un cas. Les réflexions sur la fonction sujet apparaissent au XVI^e^ siècle. Dès le Moyen Age, Alexandre de Villedieu aperçoit la distinction entre génitif adnominal et génitif adverbal.

Cependant les deux types d'explication (diachronique et synchronique) ne sont exploités à fond qu'à l'époque contemporaine (XIX^e^ et XX^e^ siècles). L'historicisme de Delbrück est tel qu'il se croit obligé de distinguer, pour le nominatif, entre une valeur active qui serait primitive et une valeur passive secondaire. Une déviation de la méthode apparaît à propos du génitif, lorsque l'auteur veut absolument prouver l'antiquité du génitif partitif et le développement récent de l'emploi pourtant fondamental du génitif, c'est-à-dire le complément de nom. La notion de syncrétisme (ablatif latin continuant l'ablatif indo-européen, plus l'instrumental, plus le locatif) a été longtemps considérée comme un des triomphes de la grammaire historique et comparée. Dans toute étude syntaxique sur l'ablatif latin, on ne peut échapper à la question suivante : le « sixième cas » est-il toujours éclairé par le schéma tripartite? Ou bien, au contraire, s'explique-t-il, en synchronie,

de façon différente? Une incursion — très étonnante — de la diachronie dans le système de Kurylowicz a été notée à propos du datif : en effet l' « explication » du datif par un ancien locatif ne peut se concevoir synchroniquement.

Les structuralismes casuels ont fleuri au XX^e siècle. Cela ne veut pas dire que l'on n'ait pas auparavant réparti les cas en système. Nous en avons vu des exemples dès le XIII^e siècle. Mais le XX^e siècle est vraiment l'âge d'or du totalisme. On peut systématiser la valeur d'un cas à deux niveaux : ou bien en lui trouvant une définition unitaire, ce qui est une attitude assez fréquente, et pas seulement au XX^e siècle ; ou bien en l'intégrant dans un système, le système casuel de la langue donnée.

Comme exemples de la première démarche, citons d'abord le génitif selon Jakobson, qui cherche à réunir les deux valeurs (adnominale et partitive) par le biais de la notion de *restriction*, de *limite*. Pour le XVI^e siècle, l'ablatif est le cas prépositionnel. Le résultat est toujours le même : chaque fois que tel emploi n'entre pas dans le cadre donné, on l'explique par une ellipse (restitution d'une préposition devant tous les ablatifs). Cette manie de l'ellipse est du reste fort répandue : on la rencontre chez de nombreux théoriciens.

La mise sur pied d'un système casuel, nouveau pour chaque auteur, fait surgir un vocabulaire, des notions. Le renouvellement n'est pas toujours aussi important qu'on pourrait le penser. Ainsi Fillmore procède parfois à un habillage pompeux d'idées traditionnelles, l'accusatif devenant un objectif en structure profonde.

Tout système se caractérise naturellement par des excès. Reposant sur un équilibrage de forces, il fait intervenir des notions complémentaires : éloignement et rapprochement chez Hjelmslev ; cas grammaticaux et cas concrets chez Kurylowicz, avec fonctions primaires et secondaires croisées. On s'attend à ce que des « coups de pouce » soient donnés de-ci de-là, pour faire entrer de force les exemples qui résistent. Nous ne reviendrons pas sur tout ce que nous avons signalé dans ce domaine. Mais, ce qui est sans doute le plus décevant, ce sont les lacunes du système. Dans la théorie de Kurylowicz, on cherche des emplois secondaires pour le nominatif. Quant à l'étude du génitif, elle se solde par un échec pour cet auteur. Cela tient à l'impossibilité de trouver un système qui intègre parfaitement tous les cas. Sans doute tel cas se définit-il positivement et aussi par opposition, mais un cas donné n'est pas au service d'un système qui le transcende et le régit sans cesse. Chaque cas jouit d'une indépendance relative, connaît ses propres activités et son propre développement.

Tels sont les principaux enseignements que l'on peut tirer, selon nous, de l'ouvrage de G. Serbat, si riche, si dense. L'auteur ne s'est pas contenté de recenser et de présenter des doctrines. Son livre est sans cesse réflexion et, par-là même, il appelle à la réflexion.